



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 JUIN 2014

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **43**

Nombre de membres
qui se trouvent en

fonction : **43**

Nombre de délégués :

- présents : **38**

- représentés : **3**

TOTAL **41**

L'an deux mille quatorze, le Jeudi 26 Juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF

M. Gérard ADOLPH, Maire
Mme Monique ARNOLD, Adjointe

Pour la commune d'AVOLSHEIM :

Mme Françoise HAUSS, Maire

Pour la commune de DACHSTEIN :

M. Léon MOCKERS, Maire
Mme Béatrice MUNCH, Adjointe

Pour la commune de DINSHEIM :

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire

Pour la commune de DORLSHEIM :

M. Gilbert ROTH, Maire
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe
M. Bernard CLAUSS, Adjoint

Pour la commune de DUPPIGHEIM

Mme Sylvie KREMER, Adjointe

Pour la commune de DUTTLENHEIM :

M. Jean-Luc RUCH, Maire
M. Thomas SCHAEFFER, Cons. Mun.

Pour la commune d'ERGERSHEIM :

M. Maxime BRAND, Maire
Mme Marianne WEHR, Adjointe

Pour la commune d'ERNOLSHEIM :

M. Martin PACOU, Maire
Mme Anita WEISHAAR, Adjointe

Pour la commune de GRESSWILLER :

M. Pierre THIELEN, Maire
Mme Sandrine HIMBERT, Cons. Mun.

Pour la commune d'HEILIGENBERG :

M. Guy ERNST, Maire

Pour la ville de MOLSHEIM :

M. Laurent FURST, Maire
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe
M. Jean SIMON, Adjoint
Mme Renée SERRATS, Adjointe
M. Jean-Michel WEBER, Adjoint
Mme Séverine MUNCH, Cons. Mun.
M. Gilbert STECK, Adjoint
Mme Danielle HUCK, Cons. Mun.

Pour la ville de MUTZIG :

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Dr Jean-Paul GALLOIS, Adjoint
M. Raymond BERNARD, Cons. Mun.

Pour la commune de NIEDERHASLACH :

M. Prosper MORITZ, Maire
Mme Danièle LUCAS, Adjointe

Pour la commune d'OBERHASLACH :

M. Pierre BOCK, Cons. Mun.
Mme Maria BRONNER, Adjointe

Pour la commune de SOULTZ-LES-BAINS :

M. Charles BILGER, Adjoint

Pour la commune de WOLXHEIM :

M. Adrien KIFFEL, Maire

Membres représentés :

M. Claude ROUX ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER
M. Adrien BERTHIER ayant donné procuration à Mme Sylvie KREMER
Mme Florence SPIELMANN ayant donné procuration à M. Jean-Luc RUCH

Membres titulaires représentés par son suppléant :

Excusées :

Mme Anne GROSJEAN, Adjointe au Maire de MUTZIG
Mme Annie SPINELLA, Conseillère Municipale de MUTZIG

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2014

N° 14-59

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article 31 du Règlement Intérieur ;

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 15 Mai 2014, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance plénière du 26 Juin 2014 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance plénière du 15 Mai 2014, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU S.Co.T. DE LA BRUCHE : REMPLACEMENT DE MONSIEUR ADRIEN KIFFEL, DEMISSIONNAIRE

N° 14-60

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 14-31 du 17 Avril 2014 désignant les représentants de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche ;

VU le courrier du 15 Mai 2014 de Monsieur Adrien KIFFEL présentant sa démission de cette instance ;

CONSIDERANT qu'il s'agit dès lors de procéder à son remplacement ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5711-1 et suivants ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

Monsieur André REGIN, Conseiller Municipal de WOLXHEIM, en qualité de délégué de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche, en remplacement de Monsieur Adrien KIFFEL, Maire de WOLXHEIM, démissionnaire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL DES ELUS REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DU COMITE NATIONAL D’ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

N° 14-61

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 11-98 du 21 Décembre 2011 décidant d’adhérer au Groupement d’Action Sociale du Bas-Rhin ;

CONSIDERANT que ce dispositif permet de bénéficier corrélativement de l’adhésion au Comité National d’Action Sociale ;

CONSIDERANT que chaque Collectivité membre est représentée au C.N.A.S. par un délégué représentant les élus et un délégué représentant les agents ;

CONSIDERANT que le représentant des élus est désigné par le Conseil Communautaire, parmi ses membres ;

CONSIDERANT que suite au renouvellement général du Conseil Communautaire du 17 Avril 2014, il s’agit de désigner ce délégué ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
désigne**

Madame Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-sur-BRUCHE, en tant que déléguée locale des élus représentant la Communauté de Communes auprès du Comité National d’Action Sociale.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L’HÔPITAL LOCAL DE MOLSHEIM

N° 14-62

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est représentée par un délégué au Conseil de Surveillance de l’Hôpital Local de MOLSHEIM ;

CONSIDERANT que suite au renouvellement général du Conseil Communautaire du 17 Avril 2014, il s’agit de désigner ce délégué ;

VU les articles R.6143-1 et suivants du Code de Santé Publique ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
désigne**

Madame Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM, en tant que représentante de la Communauté de Communes au Conseil de Surveillance de l’Hôpital Local de MOLSHEIM.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TOURISME : MUTUALISATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARMOUTIER-SOMMERAU, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU VIGNOLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, D'UN AGENT DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

N° 14-63

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 14-14 du 20 Février 2014, ratifiant la convention supra-intercommunale pour la mutualisation d'un agent de développement touristique entre la Communauté de Communes du Pays de MARMOUTIER-SOMMERAU, la Communauté de Communes des Côteaux de la Mossig, la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble et la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU sa délibération N° 14-15 du même jour, donnant son accord de principe pour la création du poste correspondant en précisant que le grade de cet emploi sera défini par le Comité de Pilotage, créé selon l'article 3 de la convention sus-visée ;

CONSIDERANT que les investigations menées en ce sens, par le Comité de Pilotage, tendent à suggérer la création d'un poste d'attaché territorial à ce titre ;

VU l'état des emplois permanents 2014 annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2014 ;

VU le décret N° 87-1099 du 30 Décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Martin PACOU, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de créer, au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'attaché territorial, à raison de 35 heures de service hebdomadaire pour pourvoir le poste d'agent de développement touristique mutualisé entre la Communauté de Communes du Pays de MARMOUTIER-SOMMERAU, la Communauté de Communes des Côteaux de la Mossig, la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble et la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,

souligne

que cet emploi pourrait, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, conformément à l'article 3-2 de la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984, être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée,

modifie

corrélativement l'état des emplois permanents de la Communauté de Communes,

précise

que la rémunération et le déroulement de carrière de cet agent seront fixés par la réglementation pour le cadre d'emplois concerné et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir le poste ainsi créé.

OBJET : TRANSPORT A LA DEMANDE – RENOUELEMENT DE LA DELEGATION D'ORGANISATION D'UN SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT A LA DEMANDE PAR LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

N° 14-64

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU l'arrêté préfectoral du 14 Février 2011 portant extension des attributions de la Communauté de Communes à la compétence intitulée « *Organisation de services de transport à la demande par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin* » ;

VU sa délibération N° 12-74 du 4 Juillet 2012 entérinant la convention de délégation à ce titre, conclue le 23 Octobre 2012 ;

VU l'alinéa 2 de l'article 10 de ladite convention disposant « *que cette convention est conclue pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 Août 2014* » ;

VU le projet de convention de délégation d'un service public de transport à la demande sur les territoires des Communautés de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et du Canton de ROSHEIM, à compter du 1^{er} Septembre 2014, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance plénière du 26 Juin 2014 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
accepte**

le renouvellement, à compter du 1^{er} Septembre 2014 et pour une durée de 2 ans renouvelable une fois par tacite reconduction, de la délégation d'organisation d'un service public de transport à la demande par le Département du Bas-Rhin, sur les territoires des Communautés de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et du Canton de ROSHEIM,

entérine

en conséquence, la convention de délégation d'organisation d'un service de transport à la demande à conclure en ce sens, avec le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

LU, APPROUVÉ ET SIGNÉ

Le Président,

Les membres du Conseil Communautaire,